

L'unité de dessalement d'Arzew inaugurée

Le président Abdelaziz **Bouteflika** a inauguré jeudi 8 septembre l'unité de dessalement d'eau de mer de Bethioua, dans le complexe pétrochimique d'Arzew.

Ce complexe dont le coût est estimé à 400 millions de dollars est composé de 3 unités d'une capacité de 90 000 m³ dont 20 000 m³ distillés sont destinés pour les besoins de la zone industrielle d'Arzew, les 70 000 m³/j restants seront injectés pour l'AEP d'Oran.

Les 20 000 m³/j fournis actuellement à la zone industrielle d'Arzew par l'ADE d'Oran seront restitués, ce qui permettra à Oran de bénéficier de l'équivalent de la production de cette usine considérée comme une aubaine pour la population oranaise souvent soumise à des restrictions sévères en eau.

Ce complexe est également couplé à une centrale électrique produisant 300 MW d'électricité par le biais de ces trois turbines approvisionnant de la sorte la centrale électrique de Hassi-Ameur. C'est la société japonaise **ITOCHU** qui a été chargée de réaliser cette usine, pilotée par **KAHRAMA**, une société mixte détenue à 95 % par AEC (Sonatrach et Sonelgaz) et 5 % par l'américain Black and Veach (**BAV**).

C'est le système MSF (Multi-Stage-Flash) qui est utilisé pour la production de l'eau dessalée.

Kahrama exploitera par l'intermédiaire de la société Omanaise **SOGEX** le complexe en BOO (construire, posséder et exploiter) pour 12 ans dans le cadre d'un contrat d'exploitation et de maintenance.

Le premier m³ d'eau dessalé a été produit le 28 août 2005 après des études poussées d'impact effectuées par le bureau d'études anglais LME qui pour préserver l'environnement a situé à 315 m au large le rejet de la saumure.

lors de l'inauguration, le Président Bouteflika a souligné la nécessité de définir une politique des prix de l'eau qui réponde au pouvoir d'achat du consommateur, invitant les responsables concernés à trouver une formule pour que l'eau dessalée revienne moins cher. **Sonatrach** s'est portée garante pour acquérir cette eau dessalée et la mettre ensuite à la disposition de l'**ADE**.